

la lettre du maire



Chères
Trilportaises,
chers Trilportais,
la COVID
demeure toujours
pour chacun
d'entre nous

une préoccupation quotidienne majeure. Nous devons vivre malheureusement encore avec, de nombreuses semaines dans le respect des mesures de prévention sanitaire. Cependant l'avancée de la vaccination, nous permet de percevoir enfin le bout du tunnel, et personne ne s'en plaindra ! 2020 s'est terminée sur une très bonne nouvelle pour Trilport. Notre ville est une des 37 communes d'Ile-de-France retenues dans le programme national des « Petites villes de demain ». C'est la reconnaissance de l'action initiée sur le terrain depuis de nombreuses années. Ce dispositif constitue une formidable opportunité pour la ville, il était important de vous le présenter. Nous revenons également sur d'autres dossiers qui avancent. Nous préparons activement le budget 2021, qui sera de fait le véritable premier budget de ce mandat. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Bien à vous,
Jean-Michel Morer
Maire de Trilport



Trilport : Petites villes de demain

ACTU. Trilport est une des 15 communes du département (37 en Ile-de-France) retenues comme « Petites villes de demain », dispositif national accompagnant le développement des villes de moins de 20 000 habitantes sélectionnées.

L'Etat qui ne concevait le développement territorial du pays que par les métropoles et les grandes villes change totalement de vision avec ce programme. Il reconnaît l'importance des villes à taille humaine qui sont des interfaces naturelles entre métro-

poles et espaces ruraux . Elles ont un rôle structurant essentiel dans les dynamiques et les solidarités territoriales des bassins de vie du pays, c'est ce qu'elles ont mis en évidence durant la crise sanitaire de la Covid-19.
.../...



Travaux rue de
Montceaux



DOSSIER :
Logements



Soutien aux
commerçants

Les petites villes : un condensé d'enjeux

Trilport constitue un de ces « territoires d'équilibre », c'est cette réalité concrète qui a motivé notre candidature à ce programme. La ville, véritable condensé des changements que doit surmonter la société (mobilités, habitat, environnement, cohésion sociale, santé, solidarités...), et cela en tenant compte d'enjeux multiples tels que la rénovation urbaine, le maintien d'une activité agricole et forestière stratégique, la protection d'un patrimoine naturel à la biodiversité remarquable (forêts et bords de Marne).

L'Etat partenaire

L'Etat dans le cadre de ce dispositif part de la réalité du terrain et du projet des collectivités, en apportant une réponse contextualisée grâce à la mobilisation de ressources spécifiques : ingénierie, accompagnement, financements spécifiques, partage de

bonnes pratiques.

Le dispositif est animé par le Préfet et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec le soutien de la Banque des Territoires, de l'Agence Nationale de l'Habitat et des autres services de l'Etat, organismes ou chambres consulaires accompagnant le dispositif.

Nous vous tiendrons régulièrement informé de l'avancée d'un programme qui constitue une véritable opportunité pour la ville et une reconnaissance du travail accompli depuis des années par la municipalité.



> Où en sommes-nous ?

28 décembre

Annnonce des résultats pour l'Ile-de-France

25 janvier

Réunion entre villes lauréates et le Préfet

5 février

Réunion avec les commerçants

10 février

Réunion avec la Banque des Territoires

26 février

Visite du Sous-Préfet

9 mars

Réunion entre villes lauréates et le Sous-Préfet



Déploiement du programme Petites villes de demain

SEINE-ET-MARNE (77)

15 PETITES VILLES DE DEMAIN
QUI Rassemblent
15 COMMUNES

- Commune sélectionnée
- Partenariat
- EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
- Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



La BORNE ÉLECTRIQUE EST OPÉRATIONNELLE

En association avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), la ville a implanté une borne de recharge destinée aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Localisée sur le parking de la Mairie, celle-ci est compatible avec les véhicules équipés de prises Type 2 ou de prises domestiques standards. La puissance disponible à la borne est de 18kW, permettant ainsi de charger 100km d'autonomie en moins d'une heure pour les véhicules compatibles.

Elle est accessible à tout détenteur du badge Ecocharge77, ou de tout autre opérateur de mobilité tel que chargemap, freshmile, IZIVIA... (liste complète sur le site web www.ecocharge77.fr). Il est également possible de payer par carte bancaire grâce à l'application mobile Ecocharge77.

Avec le badge Ecocharge77 ou en paiement avec carte bleue, le coût est de 2€ pour 3h puis de 0,025€ par minute complémentaire.

Pour tout renseignement :

Ecocharge77 : 01 85 45 06 88 / <https://ecocharge77.fr> / mail : service-client@ecocharge77.fr



Arpentage de la rue de Montceaux avec deux urbanistes de « Ville Ouverte »

Les travaux de la rue de Montceaux ont débuté

VOIRIE. La 1^{ère} phase des travaux de la rue de Montceaux a débuté.

Placée directement sous la responsabilité de la communauté d'agglomération, elle permettra de rénover intégralement les réseaux d'eau et d'assainissement de la voie, de collecter les eaux de pluie des rues Saint-Fiacre et de Montceaux afin de les diriger vers un bassin de récupération destiné à favoriser leur infiltration et à éviter ou limiter les désordres et conséquences des épisodes de pluies torrentielles.

La ville prépare déjà activement la prochaine étape, celle du réaménagement total de la rue à partir de la salle des fêtes : voirie et trottoirs. Désirant associer pleinement les riverains qui vivent leur rue au quotidien et les utilisateurs (parents d'élèves et clients de la Poste notamment) de cet axe stratégique, les élus ont initié une large concertation afin d'aboutir à un projet d'aménagement partagé. La complexité particulière du site, les multiples contraintes liées à ses différentes fonctions (place du piéton, stationnement, vitesse excessive, végétalisation...), les enjeux finan-

ciers considérables de l'opération (près d'1,5 million d'euros au total) ont mené la municipalité à s'entourer des compétences de l'agence Ville Ouverte. Celle-ci, au travail depuis plusieurs semaines, consulte les riverains (via un questionnaire ou des rencontres sur site...), afin de collecter les demandes, les besoins, les attentes et de repérer les points sensibles ou critiques. D'autres actions seront menées dans ce cadre : ateliers, réunions de restitution... L'objectif est d'aboutir à un cahier des charges qui définisse les grandes orientations du projet et serve de support et de cadre aux études d'aménagements finales.

La ville est consciente des contraintes liées à ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs mois. Ils sont inévitables et urgents vu l'état de détérioration des réseaux et de la voirie.

Pour toute suggestion : concertationruedemontceaux@trilport.fr ou contacter la Mairie.



Logement, mode d'emploi

ÉTAPES. Trilport est une ville recherchée, actuellement nous enregistrons près de 1000 demandes de logements sociaux dont 250 de familles trilportaises !

Afin de répondre à vos interrogations, explications sur les procédures d'attribution.

En France, la demande de logement peut s'effectuer directement en ligne (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>), ou auprès d'un guichet enregistreur, comme le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Trilport qui est habilité pour le faire. Une attestation d'enregistrement de la demande est ensuite envoyée par mail ou par courrier, et attribue un numéro unique et utilisable sur tout le pays. Attention, chaque demande doit être renouvelée tous les ans.

Quelle est la procédure d'attribution ?

Avant toute attribution, le bailleur social est tenu de réunir une commission, seule décisionnaire, qui doit examiner au moins 3 candidatures par logement

à attribuer et prioriser chacune de ces demandes, selon 3 critères :

- **La nature du logement demandé, qui dépend de la composition du ménage :** **T1** : 1 personne seule, **T2** : 1 personne seule ou 1 couple, **T3** : 1 couple ou 1 personne seule avec 1 enfant (ou 2 en bas âge), **T4** : 1 couple ou 1 personne seule avec 2, 3, 4 enfants, **T5** : 1 couple ou 1 personne seule avec 3, 4, 5 enfants ...

- **La catégorie du logement, qui dépend des revenus du ménage** et de son reste à vivre* : **PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité, **PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux logements sociaux traditionnels, **PLS** (Prêt Locatif Social) attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations ordinaires.

- **Son contingent.** (Quantité réservée). Les logements d'un programme étant répartis « au profit » de différents acteurs : État, collectivités locales, organismes Action Logement, bailleur. La ville détient un contingent de 20% des logements à attribuer par programme (l'État, à minima 30%).

> **A retenir :** sur son contingent, la ville propose, la Commission attribue.

Lors de chaque attribution, la commission examine trois dossiers. Elle est constituée de représentants du conseil d'administration de l'organisme de logement social, dont un représentant des locataires, d'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion sociale, d'une Assistante sociale, de la commune...



Comment les dossiers sont instruits à Trilport ?

C'est le CCAS qui instruit les demandes de logements que la ville désire présenter sur son contingent (environ 2 logements sur 10) aux différentes Commissions d'Attribution organisées par les bailleurs sociaux, dès que des logements se libèrent ou sont livrés.

Chaque dossier est instruit et vérifié par les services du CCAS afin de voir s'il est complet, actualisé et répond aux caractéristiques du logement à attribuer. Si c'est le cas, ce dossier est présenté aux membres du CCAS qui proposent un classement de 1 à 3 selon les différents dossiers qu'ils examinent. Les dossiers sélectionnés seront présentés à la Commission d'Attribution...

Peu de logements se libèrent à Trilport. La ville a lancé des opérations qui permettront de répondre aux obligations de la loi SRU et aux nombreuses demandes de familles



Logements sociaux à proximité de la gare

trilportaises qui, suite à un accident de la vie (naissance, séparation, décès, besoin de logement adapté pour les seniors) ou vivant dans un habitat dégradé attendent pour certaines depuis de nombreuses années un nouveau logement.

***Reste à vivre** : somme restant au foyer, une fois que toutes les charges dues sont payées. Le reste à vivre ne prend pas en compte les dépenses alimentaires, gazoil, restaurants...

> CONTACTS

CCAS de Trilport situé à la Villa Bia : Tél. : 01 60 25 26 79 ou par internet sur le site de la [Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement \(DRIHL\)](#)

INFOS +

Qui sont les financeurs de logements sociaux ?

Les principaux financeurs de logements sociaux sont : l'État, les collectivités territoriales (région, département, agglomération, commune...), la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement (le 1% logement versé par les employeurs) et le bailleur lui-même sur ses fonds propres. En fonction des financements qu'ils ont apportés (fourniture du terrain, subventions...), les financeurs disposent de quotas d'appartements réservés, qu'ils attribuent aux candidats locataires qui leur en font la demande, en fonction de leur situation familiale, de leurs revenus et de leur état de précarité... Ces financeurs sont appelés « les réservataires ».

Quels sont les critères des logements ?

- Agréés par l'Etat et financés avec des fonds publics.
- Font l'objet d'une procédure d'attribution contrôlée par la puissance publique.
- Ont un loyer plafonné.
- Accueillent des locataires qui disposent de ressources inférieures à un plafond et peuvent bénéficier de l'APL.

Quelles conditions faut-il remplir pour obtenir un logement social ?

Il faut être français ou étranger autorisé à séjourner régulièrement sur le territoire français. Vos ressources annuelles imposables ajoutées à celles de l'ensemble des personnes du foyer ne doivent pas dépasser un plafond maximum. Ce plafond est révisé chaque année au 1^{er} janvier. Il varie en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL).

Vous n'êtes pas obligé de résider dans la commune dans laquelle vous souhaitez louer pour faire une demande.

Soutenons les commerçants de Trilport !

COMMERCES. Retour sur les différentes actions mises en place par la municipalité pour contribuer au maintien des commerces de proximité. Un commerce ne peut vivre que s'il a des clients.

Durant les fêtes, la mairie avait organisé un jeu photo. Soixante-huit bons d'achats d'une valeur de 10€ étaient en jeu. Cette initiative a permis aux participants de retirer leurs lots afin de pouvoir les consommer dans les commerces partenaires. Cette opé-

ration sera suivie de bien d'autres. Le programme Petites villes de demain, dont la commune est lauréate, constitue une opportunité pour mener des projets de revitalisation du centre ville. Un volet spécifique de ce programme est destiné à soutenir et dynamiser le

commerce de proximité. Un site internet dédié aux commerces de proximité sera déployé dans les prochaines semaines.

Merci aux commerçants et aux participants qui se sont mobilisés.



Des commerçants devant la nouvelle bache en soutien aux commerces de Trilport.

en BREF



Rentrée scolaire

Pré-inscription pour la rentrée scolaire 2021 à partir du 15 mars. Contactez la Mairie pour un rendez-vous.



Courses pour nos seniors

A partir de 65 ans, vous pouvez être accompagnés pour aller faire vos courses au supermarché local les mardis matins. Pour tous renseignements, contactez le CCAS au : 01 60 25 26 79.

> Tribune de l'opposition

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les tracés effectués rue de Montceaux et des conséquences que ces travaux vont engendrer au quotidien pour les usagers et riverains. Les élus de la Majorité n'ont-ils pas été élus pour être au plus proches des Trilportais (es) ? Le Maire avait mis en avant dans son programme la communication et la concertation. Malheureusement, nous ne pouvons que constater qu'il n'en est rien ! Le groupe TRILPORT, cap vers l'avenir

est surpris du manque d'informations que les Trilportais (es) peuvent avoir lors de travaux sur la commune. Pour information, la Majorité Municipale a dépêché sur place un cabinet pour faire du porte à porte afin d'avoir l'avis des riverains. Stupéfiant ! A quoi sert-il d'être élu s'il faut payer sur nos impôts un cabinet à chaque fois qu'il y a des travaux ? Nous n'avons pas la même vision de l'implication au service de l'intérêt général.

L'équipe « TRILPORT, cap vers l'avenir »

Bien Vivre ensemble

Rappel des arrêtés préfectoraux

- Il est interdit de faire des feux dans votre jardin (végétaux, papiers...).
- Les haies doivent être taillées à la hauteur réglementaire.
- Utilisation d'engins bruyants autorisée uniquement :
 - Du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 20h,
 - Les samedis de 09h à 12h et de 14h à 19h.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Gestion des Déchets

Ordures ménagères : lundi et jeudi

Collective sélective (bacs bleus) : lundi

Rappel : Les poubelles sont interdites sur les trottoirs en dehors des jours de collectes.

Extra-ménagers : sur rendez-vous. Les rendez-vous pour la collecte des déchets extra-ménagers sont désormais proposés le mercredi (7h30 et 13h) des semaines impaires (sauf 1^{er} mercredi du mois et les mois de juillet et août). Les encombrants devront être déposés la veille au soir du rendez-vous.

Formulaire Collecte encombrants Trilport à remplir et à déposer en mairie ou à renvoyer par courriel à accueil@trilport.fr

Pour les objets non collectés, se rendre au service de déchèterie dans la zone industrielle. Tél. : 01 60 24 75 70



HORAIRES D'ACCUEIL DES SERVICES DE LA MAIRIE

Urbanisme et services techniques

Accueil public :

Tél. : 01 60 09 79 30

- Lundi/mardi de 15h à 17h30
- Mercredi/jeudi/vendredi de 9h à 12h
- Samedi : de 10h à 12h sur rendez-vous, permanence élu.

Le service urbanisme reçoit en dehors de ces plages horaires sur rendez-vous.

État Civil/Élections

Accueil du public :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
- Mardi de 14h à 17h
- Jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h.

Jeunesse/Scolaire

Accueil du public :

Tél. : 01 60 09 79 30

- Lundi et mardi de 15h à 17h30
- Mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Accueil du public CCAS

Tél. : 01 60 25 26 79

Sur rendez-vous les lundis de 9h à 12h, les mardis de 14h à 18h, les mercredis de 9h à 12h et les jeudis de 14h à 16h30

Police municipale

1, rue d'Armentières (dès le 1^{er} avril).

Tél. : 01 60 24 69 25

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et 14h à 18h. le samedi de 9h à 12h

PHARMACIES

Pharmacie Rosset

56 avenue de Verdun, 77470 Trilport,
Tél. : 01 64 35 02 13

Pharmacie de l'Église

3, rue du Maréchal Joffre, 77470 Trilport,
Tél. : 01 64 33 28 74

CABINET MÉDICAL

Médecins généralistes, masseurs kinésithérapeutes, infirmières, pédicures - podologues

46, rue Maréchal Joffre, 77470 Trilport, Tél. : 01 64 33 28 41



Infos pratiques



Covid-19 : vaccination

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus contactez directement le 01 60 09 98 84. Si vous êtes en incapacité de déplacement contactez le CCAS de Trilport au 01 60 25 26 79 ou par mail à ccas@trilport.fr.
Pour les personnes âgées de plus de 75 ans non-mobiles (ne pouvant se rendre par leurs propres moyens en centre de vaccination ni utiliser le convoyage organisé par votre municipalité) contactez le CCAS.

DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT

SEINE-MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

19 - 20 ou 21 MARS 2021

Ensemble nettoignons la nature

Pour organiser ou participer : www.defipourlenvironnement.org

AMF77 SEA LIFE île de France Office National des Forêts

en BREF

Internet

Sécurisons les armoires de raccordement de fibre optique. Pour signer la pétition lancée par la ville de Trilport :

[Cliquez ici](#)

Protégeons les abeilles

Neutralisons les frelons asiatiques en construisant des pièges :

[Cliquez ici](#)

Horaires d'accueil de la mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h - Mardi : de 14h à 18h - Mercredi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h - Samedi : de 9h à 12h

Pour nous contacter : 01 60 09 79 30 - contact@trilport.fr

Retrouvez-nous sur :



La Lettre du maire de Trilport Mars 2021



Responsable de la publication : Jean-Michel Morer
Réalisation : [aldorande-communication](#)
Impression : Passion Graphic - Roissy-en-Brie - Papier recyclé 100%. Encres végétales.

